

6 rue de Bellechasse - 75007 Paris - Tel : + 33 (0)1 53 63 31 00 - Fax: + 33 (0)1 53 63 31 01

[Abonnement](#) | [Publi](#)

La Revue Parlementaire

Rechercher

- [La Revue Parlementaire](#)
- [Ass. Nationale](#)
- [Sénat](#)
- [Act. parlementaires](#)
- [Territoire](#)
- [Dossier](#)
- [Europe](#)
- [International](#)
- [Economie](#)
- [Société](#)
- [Portrait](#)
- [Tribune](#)
- [Enjeux-Débats](#)
- [Vu par...](#)

[Accueil](#) > [La Revue Parlementaire](#)

"Notre système juridique est un vecteur essentiel de compétitivité de nos entreprises à l'export"

**Par Christian Connor, Avocat, Président de la Section Internationale de l'ACE.**

L'Association des Avocats Conseil d'Entreprises (ACE) est une association ayant statut de syndicat professionnel qui compte plus de 2000 adhérents en France. Elle est le pôle d'attraction des avocats qui se consacrent de manière significative au droit des affaires, en tant que conseils ou sur le terrain judiciaire, au bénéfice d'une clientèle d'entreprises, de collectivités publiques, de groupements ou même de simples particuliers confrontés à des problèmes d'organisation patrimoniale. Elle est le seul syndicat à représenter le Barreau d'affaires.

L'ACE, au travers de sa Section Internationale, s'ouvre sur les questions touchant la coopération des avocats français avec leurs homologues étrangers et le traitement des dossiers internationaux.

La Section Internationale est composée de confrères ayant une importante activité de conseil auprès des entreprises françaises à l'étranger et étrangères en France. Elle a aussi une conception large de l'action syndicale (défense de la profession d'avocat au niveau international, échanges avec des confrères étrangers, promotion des valeurs et solutions du Droit français).

Elle est notamment convaincue que le droit est une forme de langage qui permet de nouer ou de développer des relations et que notre système juridique est un vecteur essentiel de compétitivité de nos entreprises à l'export. Or, lorsque l'on parle « common law » on ne parle pas tout à fait la même langue que lorsque l'on parle droit romain. Aussi l'ACE agit de manière permanente et concrète sur le terrain pour favoriser l'expansion du droit continental dans le monde.

Beaucoup d'acteurs ont précisément compris, à la suite du rapport

**Prises de**  
[Jamais s](#)  
[Départem](#)

[Hausse c](#)  
[denrées :](#)

[Faire rev](#)  
[Irlandais](#)

**Le point**  
**Professi**  
[Non à ur](#)  
[dupes](#)

[Restruct](#)  
[militaire](#)  
[pour la r](#)

[Conjonc](#)  
[immobil](#)  
[vue des j](#)  
[construc](#)

calamiteux de la Banque Mondiale « Doing Business » ayant relégué la

France et son droit dans le peloton de queue des pays industrialisés, qu'en-dehors de son rôle de régulation, le droit était une sorte de Sésame qui, en créant un rapport de proximité, facilitait l'accès aux opérateurs économiques d'autres pays.

Conscients de cet enjeu, certains politiques et décideurs ont pris plusieurs initiatives, dont celle de la création de la Fondation pour le droit continental. Ainsi, depuis trois ans environ, l'ACE et sa Section Internationale sont étroitement associées à cette démarche de grande ampleur qui a pour finalité d'aider nos entreprises à améliorer leur présence sur les marchés étrangers en rendant notre système juridique "plus amical".

Pour ma part, il m'a été donné, dans le cadre de mes fonctions actuelles de Président de la Section Internationale d'être particulièrement impliqué dans ce combat essentiel pour la défense du droit continental.

Récemment j'ai eu l'honneur de conduire une délégation de cinquante de nos confrères français en Algérie, à Oran. L'objectif de ce voyage était de sensibiliser nos confrères et les décideurs algériens au rôle de l'avocat dans le monde de l'entreprise et bien évidemment de les convaincre que le droit continental était essentiel pour réussir une bonne intégration économique entre nos deux pays.

Ce voyage a été un succès et s'est concrétisé par la création d'une petite soeur de l'ACE en Algérie, l'AACE. Plus récemment et dans le cadre de la création de l'Union de la Méditerranée est intervenue les 28 et 29 juin une grande manifestation à Nice organisée par la Fondation pour le droit continental et des spécialistes français du Droit International. A cette occasion a été votée une motion exprimant les vœux que l'Union de la Méditerranée soit un espace de droit consacré à la liberté, la sécurité et la justice. Là encore l'importance du droit continental en tant que moteur d'intégration a été soulignée.

Il reste beaucoup de choses à faire et l'ACE est mobilisée et pleine d'enthousiasme. Exprimons ici un vœu : celui de parvenir à mettre en place une convention internationale qui unifierait le régime de la compétence, de la reconnaissance et de l'exécution des jugements entre l'Union européenne et les pays du sud de la Méditerranée sur la base de l'expérience vécue à travers l'application depuis 1968 de la convention de Bruxelles du 27 septembre 1968 concernant la compétence judiciaire et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale. Peut-on même faire un rêve encore plus ambitieux : une harmonisation des règles et usages en matière d'investissement, de douanes, de logistiques, d'appels d'offres et fédérer ainsi les forces vives du pourtour méditerranéen.

[\[top\]](#)

---

## **Archives**

• [Cliquez-ici pour retrouver l'ensemble des articles de La Revue  
Parlementaire depuis le 1er décembre 2005](#)

|

Copyright © 2006 - La Revue Parlementaire - [Made by Agence LEXposia](#) -  
[Hosting by Adwin](#)